

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2014

Point 3.1.10 de l'ordre du jour

Collecteurs rue de la Perreire

1. Introduction

Conformément aux exigences de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Ville de Bulle remplace progressivement les collecteurs en système unitaire par des collecteurs en système séparatif, eaux usées et eaux claires.

Cet équipement en système séparatif est réalisé à long terme, en fonction des critères suivants :

- état et capacité hydraulique des canalisations actuelles,
- travaux à effectuer à la surface de la route,
- coordination avec le programme de réalisation des mesures d'accompagnement de la H189,
- impératifs liés au développement du réseau de chauffage à distance.

La demande de crédit qui vous est soumise concerne des travaux devant être réalisés en relation avec les impératifs liés au développement du réseau de chauffage à distance dans les rues de la Perreire et de la Tuilière. Les réseaux de distribution électrique et d'eau seront également renouvelés.

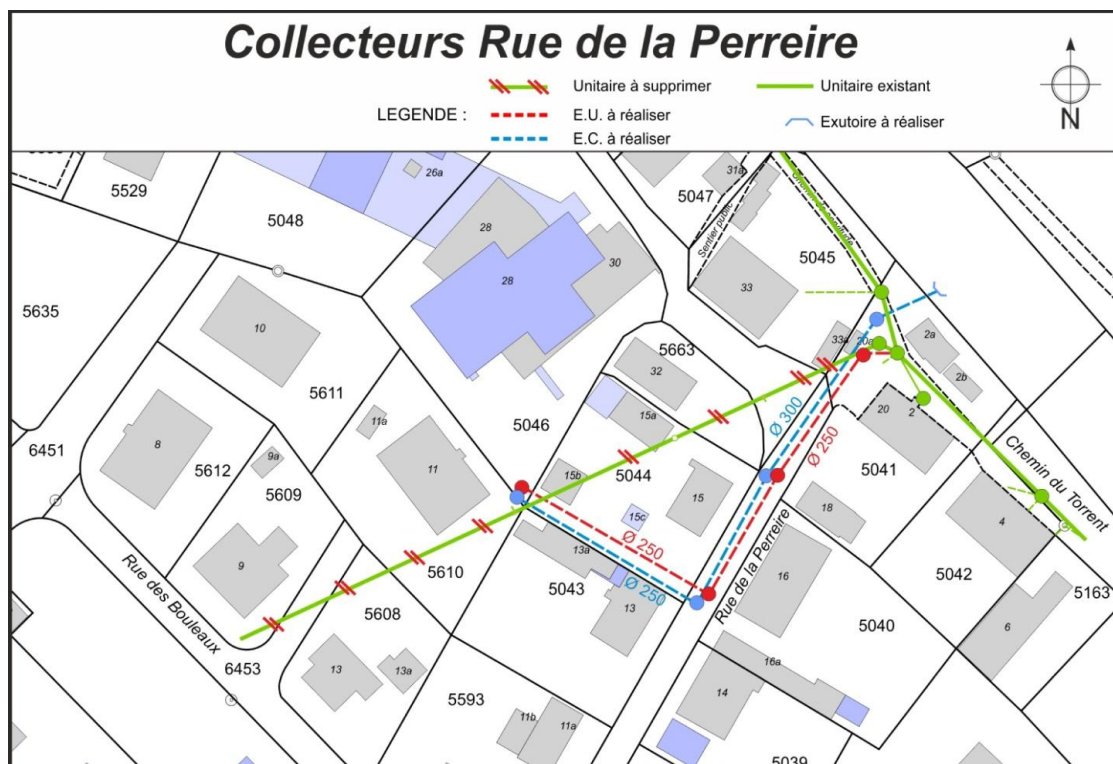
Au vu de l'étroitesse du domaine public sur la rue de la Perreire, il est nécessaire de réaliser les travaux de mise en séparatif des collecteurs en parallèle avec le réseau de chauffage à distance.

En réalisant ces travaux, un secteur complet sera assaini. Cette manière de procéder permet ainsi de diminuer l'apport d'eau à traiter à la STEP de Broc.

2. Travaux projetés

Les travaux de mise en séparatif seront entrepris sur l'ensemble du périmètre concerné. Selon une pratique constante du Conseil communal, les frais de séparation des eaux des bâtiments privés sont pris en charge par le crédit d'investissement pour leur part située sous le domaine public. Les collecteurs ont des diamètres de 250 et 300 mm conformément au rapport technique de notre PGEE. Un exutoire d'eaux claires sera réalisé dans le prolongement de la rue de la Perreire.

Dans toutes ces rues, les conduites d'alimentation en eau potable seront renouvelées.



3. Coût des travaux

Réfection des infrastructures

Canalisations des eaux usées et eaux claires	Fr.	165'000.--
Raccordements privés sous le domaine public	Fr.	10'000.--
Projet, appel d'offres et direction des travaux	Fr.	25'000.--
Total	Fr.	200'000.--
Crédit demandé	Fr.	200'000.--

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 200'000.-- pour la construction de collecteurs d'épuration sur la rue de la Perreire.

Financement	:	par emprunt de Fr. 200'000.-- auprès d'un établissement financier
Amortissement	:	par le biais des taxes d'épuration sur les collecteurs
Intérêts	:	2.5% par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud